

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE LA CAPTE

Séance du 16 NOVEMBRE 2021 à 09h00

Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles - Plages
Monsieur SANGUIGNOL, Directeur des ports
Monsieur NICOLAS, Représentant des Usagers du port
Monsieur GAVIN, Représentant des Usagers du port
Monsieur THEVENIN, Représentant des Usagers du port
Monsieur CHOPPE, Représentant des Associations sportives et touristiques
Monsieur HENRY, Représentant les services Nautiques

Etaient invités :

Monsieur L'HENAFF, Chargé de Mission DGA
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités, nautiques pêche plaisance
Madame COLL, Représentante de la Fédération Varoise des Activités Nautiques- Environnement
Monsieur HILY, Représentant de la Fédération Varoise des Activités Nautiques- Environnement
Monsieur SALSOU, Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint
Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Madame CADIOU, Service des ports
Monsieur ALLEMAND, Service des ports
Madame HOET, Service des ports

Etaient excusés :

Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal délégué aux Ports, Plages et Iles

Envoi des Convocations par mail le 29 Octobre 2021

Envoi des Documents par mail le 05 Novembre 2021

ORDRE DU JOUR

1. Validation de la séance précédente
2. Projet de Délibération : Décision Modificative N° 1
3. Projet de délibération : Régie à autonomie financière du Port de LA CAPTE -
Modification des statuts
4. Projet de délibération : Désignation des membres des Conseils d'Exploitation
des Régies à autonomie financière.
5. Projet de délibération : Désignation du Directeur des Régies
6. Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE – PORTS – Travaux maritimes
et prestations en sites maritimes et fluviaux - Accords-cadres à bons de
commande - Mise en appel d'offres ouvert
7. Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE – EVENEMENTIEL –
Acquisition de motifs d'illuminations et achat de matériel pour la réparation
et la rénovation de motifs d'illuminations – Accord-cadre à bons de
commande - Mise en appel d'offres ouvert

QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 09h05 et indique que ce conseil est particulier, car c'est le dernier auquel participe M.SANGUIGNOL pour le port de La Capte et lui donne la parole.

M.SANGUIGNOL remercie les membres du conseil pour leur accueil depuis 2014 qu'il qualifie de convivial, voire chaleureux. Grâce à leur grande ouverture d'esprit, les relations ont été constructives et amicales, autant en conseil que dans les diverses commissions. Après avoir rappelé son invitation du 03 décembre pour son départ en retraite, M. SANGUIGNOL donne la parole à M.L'HENAFF son remplaçant à qui il souhaite « bon vent ».

M.L'HENAFF se dit particulièrement content de rencontrer les membres du conseil de La Capte.

Il se décrit comme un ingénieur hydraulicien ayant longuement travaillé pour les services de la ville d'Hyères qui l'avait recruté pour procéder à la rénovation de la station d'épuration de l'Almanarre. Durant sa carrière, il a beaucoup travaillé dans l'eau potable (entretien de tous les réseaux de la ville d'Hyères) et dans la protection contre les inondations dans un système extrêmement contraint (réaménagement des berges du Roubaud et du Gapeau). Cette expérience lui a permis d'acquérir une certaine compétence dans le montage de dossiers réglementaires et la conduite de projets. Quand la Métropole a repris la compétence de la gestion des eaux et de l'assainissement, il a intégré ses services pour travailler sur le dossier d'approvisionnement en eau potable des îles, dossier sur lequel il travaillait encore, il y a peu, et en particulier sur le « Sealine », réseau sous-marin d'alimentation en eau potable de l'île de Porquerolles via la Tour Fondue.

M.BRUNEL précise que M.L'HENAFF travaille déjà sur de nombreux dossiers même si sa prise de poste ne sera effective qu'au 1^{er} Janvier 2022.

M.BRUNEL procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 21 SEPTEMBRE 2021.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2 – PROJET DE DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N° 1

M.BRUNEL explique que le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2021 du budget annexe du port de La Capte de la ville d'Hyères les Palmiers en début d'année.

Il convient aujourd'hui de procéder à des transferts de crédits entre chapitres.

Il est soumis aux membres du Conseil la décision modificative n° 1 de l'exercice 2021 du Port de La Capte qui se résume à de simples virements de crédit.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	0,00 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €

M.BRUNEL propose au Conseil Portuaire d'émettre un avis sur cette décision modificative.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PROJET DE DELIBERATION : REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DU PORT DE LA CAPTE -MODIFICATION DES STATUTS

M.BRUNEL rappelle qu'en 2010, le Conseil Municipal décidait la création de la régie à autonomie financière du Port DE LA CAPTE et en approuvait les statuts qui régissent son organisation, notamment la composition du Conseil d'Exploitation, l'un des organes d'administration.

Lors de l'intégration du Port du Niel, il est apparu nécessaire de désigner des membres supplémentaires au conseil d'exploitation pour permettre une plus grande représentativité des différents acteurs du domaine portuaire sur le territoire communal. En effet, suite à la scission de la Fédération des activités nautiques en une partie « Pêche-plaisance », représentée par M. MAZZELLA et une partie « Environnement » représentée par M.HILY, siégeant, jusque-là, à tour de rôle, il a été décidé leur représentation constante.

Il convient par conséquent :

- De porter à neuf le nombre de représentants du Conseil Municipal, ainsi qu'à neuf membres suppléants;

- De porter à sept le nombre de personnes qualifiées dans les domaines économiques, touristiques ou nautiques, ainsi qu'à sept suppléants.

M.BRUNEL propose d'émettre un avis sur ces modifications des statuts de la régie à autonomie financière du Port DE LA CAPTE.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION : DESIGNATION DES MEMBRES DES CONSEILS D'EXPLOITATION DES REGIES A AUTONOMIE FINANCIERE.

M.BRUNEL explique que la désignation des nouveaux membres du conseil d'exploitation est consécutive au précédent projet de délibération.

M.BRUNEL propose la composition suivante :

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL :

(9 membres titulaires et 9 membres suppléants)

► Aux Conseils d'Exploitation des Régies à autonomie financière des Ports Saint Pierre, L'Aiguade, La Capte, Auguier et Le Niel :

Titulaires

M. Jean-Luc BRUNEL
M. Philippe BERNARDI
M. Éric GIRARDO
M. Lionel COLIN
M. Francis ROUX
Mme Sophie MANA
M. Jean-Jacques FOUQUE
M. Sébastien FRATELLIA
M. François CORNILEAU

Suppléants

M. Frédéric LIBESSART
Mme Stéphanie VERDINO
M. Laurent CUNEO
M. Patrick MONPATE
Mme Isabelle MONFORT
Mme Marie-Paule PRESTAT
M. Marc CIRCOSTA
Mme Marie BARRUE
M. Olivier MICALLEF

PERSONNES QUALIFIEES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUES, TOURISTIQUES OU NAUTIQUES :

(7 membres titulaires et 7 membres suppléants)

► Aux Conseils d'Exploitation des Régies à autonomie financière des Ports Saint Pierre, L'Aiguade, La Capte, Auguier et Le Niel :

- Monsieur le Président de l'Association des usagers du port d'Hyères, ou son représentant

- Monsieur le Président de l'Association Nautique du Port de L'AYGUADE, ou son représentant
- Monsieur le Président de la Société Nautique et des Pêcheurs Plaisanciers LA CAPTE – LES PESQUIERS, ou son représentant
- Monsieur le Président de la Société Nautique Port AUGUIER, ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération Régionale des Activités Nautiques – PECHE PLAISANCE, ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération Varoise des Activités Nautiques – ENVIRONNEMENT, ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association des amis du Niel, ou son représentant.

Aucune question n'étant posée, M.BRUNEL procède au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – MODIFICATION DU REGLEMENT DE POLICE : DESIGNATION DU DIRECTEUR DES REGIES

M.BRUNEL explique que les statuts des régies des Ports d'Hyères Saint Pierre, l'Ayguade, La Capte, Auguier et du Niel, prévoient que chacune soit administrée sous l'autorité du Maire et du Conseil municipal par un Conseil d'exploitation et son Président ainsi qu'un Directeur.

Le Maire nomme le Directeur, après sa désignation par le Conseil municipal sur sa proposition, dans les conditions prévues à l'article L.2221-14 du CGCT.

En application de ces dispositions, et en remplacement de l'actuel Directeur qui fait valoir ses droits à la retraite, il est proposé de désigner Monsieur Cédric L'HENAFF en qualité de Directeur des régies susmentionnées.

Le recrutement sera opéré sur la base d'un contrat de droit public en application des dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale.

Aucune question n'étant posée, M.BRUNEL procède au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE – PORTS –TRAVAUX MARITIMES ET PRESTATIONS EN SITES MARITIMES ET FLUVIAUX - ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

M. BRUNEL rappelle que les précédents marchés relatifs aux travaux et prestations en sites maritimes et fluviaux arrivent à échéance au 31 décembre 2021.

Il convient dès à présent de lancer une nouvelle procédure sous forme d'accords-cadres à bons de commande pour permettre d'assurer la continuité de ces prestations.

Ces marchés seront passés, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter du 1^{er} janvier 2022, ou de leur date de notification si celle-ci est postérieure, pour une durée d'un an, et renouvelables trois fois à la date anniversaire par reconduction tacite par période successive d'un an.

Cette procédure se compose des quatre lots séparés suivants :

Lot n° 1 : Prestations de géomètre – bathymétrie - plans topographiques et géo-détection des réseaux souterrains

Lot n° 2 : Travaux de dragage – recalibrage et terrassement

Lot n° 3 : Transport des matériaux de dragage

Lot n° 4 : Criblage et tri des matériaux

Aucune question n'étant posée, M.BRUNEL procède au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 7 – PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE – EVENEMENTIEL – ACQUISITION DE MOTIFS D'ILLUMINATIONS ET ACHAT DE MATERIEL POUR LA REPARATION ET LA RENOVATION DE MOTIFS D'ILLUMINATIONS – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

M.BRUNEL indique que le marché relatif à l'acquisition de motifs d'illuminations destinés aux illuminations festives et à l'achat de matériel pour la réparation et la rénovation de motifs d'illuminations arrive à échéance au 31 décembre 2021.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter du 1er janvier 2022, ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure, pour une durée d'un an, et renouvelable trois fois à date d'anniversaire par reconduction tacite par période successive d'un an, et sera affecté des montants annuels suivants :

- Minimum : 15 000 euros TTC
- Maximum : 300 000 euros TTC

Aucune question n'étant posée, M.BRUNEL procède au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES :

Les points à l'ordre du jour étant terminés, M.BRUNEL donne la parole à M. L'HENAFF.

1^{ère} POINT : TRAVAUX DE MODIFICATION DE LA DIGUE DE LA CAPTE :

M. L'HENAFF indique que les travaux auraient dû commencer la veille.

Il explique que le port de La Capte est situé dans un site classé qui le protège, mais qui impose des contraintes supplémentaires. C'est au nom de ce classement que la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) est intervenue récemment en imposant une étude paysagère au préalable de toute intervention sur le site.

Pourtant, en Décembre 2020, les services portuaires obtenaient de la Préfecture l'autorisation de débiter ces travaux sans les conditionner à d'éventuelles études.

M.L'HENAFF précise que dans un souci de transparence totale, le conseil portuaire de La Capte sera tenu informé de l'avancée du dossier sur lequel les services portuaires sont tous mobilisés.

M.CHOPPE souhaite connaître la date butoir au-delà de laquelle les travaux ne devraient pas débiter pour ne pas risquer d'entraver la saison 2022. M. L'HENAFF indique être en possession d'un planning théorique qui, aujourd'hui, permet d'être en situation de recherche de solutions et non en situation d'interruption de travaux. Il précise cependant qu'au-delà des 3 prochaines semaines, la situation imposerait le report des travaux.

M. CHOPPE demande la date butoir de fin de travaux que M. L'HENAFF indique être fin avril, avant la reprise d'activité.

M. L'HENAFF précise que le dossier de modification du projet du Port de La Capte ne comportait pas de demande de permis de construire. Ce qui explique l'intervention tardive de la DREAL (demande datant d'environ 10 jours seulement).

M. CHOPPE s'interroge sur l'anticipation possible de cette étude paysagère. M. L'HENAFF répond en toute transparence qu'il s'agit d'un ensemble de conjonctions, mais précise que la demande de cette étude ne pouvait pas être anticipée dans la mesure où l'accord des travaux avait été donné depuis fin 2020.

M.THEVENIN souhaite savoir si un chiffrage du coût de l'annulation a été fait puisque déjà 14 000€ ont été engagés. M. L'HENAFF indique que les frais engagés sont supérieurs, mais rappelle que pour l'heure, la mobilisation est sur la phase de préparation des travaux et non dans une phase d'annulation.

M. L'HENAFF complète que la DREAL a d'ores et déjà imposé un parement pierre qui n'a pas été prévu au CCTP (Cahier des Clause techniques particulières). Il y aura donc probablement un avenant concernant cette disposition.

M.WERBER précise que ces contraintes budgétaires sont un élément fort dans le dossier qui pèse en notre faveur.

2^{ème} POINT : DEVENIR DES TOILETTES PUBLIQUES :

M. L'HENAFF évoque le devenir des toilettes publiques et celles réservées aux usagers, accolées.

Suite à de nombreuses plaintes liées à leur vétusté et au problème sanitaire qu'elles représentent, il est proposé par les services de la commune de raser ce bâtiment. Les toilettes publiques pourraient ainsi être déplacées auprès du parking, à côté de la plage et de l'aire de jeux pour enfant.

Ce déplacement oblige à mener une réflexion sur le positionnement du bloc sanitaire des usagers du port qu'il serait logique d'intégrer dans la zone portuaire. M. L'HENAFF explique qu'une réflexion sur le sujet est en cours.

M.GAVIN souhaite connaître le lieu où ces futures toilettes publiques pourraient être placées. M.L'HENAFF répond qu'elles pourraient l'être vers l'aire de jeux.

M.CHOPPE souhaite savoir si ces toilettes ont été soumises à une demande d'étude paysagère. M.L'HENAFF indique que ce type d'étude est laissé à l'appréciation de la DREAL, obligatoirement saisie du dossier par les services de l'urbanisme en cas de dépôt de permis de construire.

M. THEVENIN estime être « au pied du mur » face à cette décision de déplacer le bloc toilettes sans avoir de montant total de l'opération. M. WERBER rappelle que les services communaux ont un projet qui intègre ces toilettes. La question est donc de savoir s'il est souhaitable de faire quelque chose ou pas. Au vu des nombreuses plaintes entendues dans différentes commissions ou réunions, M. WERBER estime qu'il pourrait être judicieux de saisir l'opportunité donnée. Les services du port ont été sollicités, il y a une quinzaine de jours. Il a été indiqué aux services communaux que le conseil portuaire allait être interrogé.

M. CHOPPE souhaite connaître les possibles emplacements du bloc sanitaire des usagers. M. L'HENAFF répond que 3 solutions sont envisageables :

- Dans le local adjacent à la capitainerie
- Dans la capitainerie
- Dans un local construit expressément à l'intérieur de la zone portuaire.

M. L'HENAFF précise qu'à l'intérieur de la capitainerie serait la solution la plus économique dans la mesure où les arrivées d'eau existent déjà.

M. GAVIN s'interroge sur la nécessaire destruction du bloc sanitaire qui pourrait être utilisé à d'autres fins. M. L'HENAFF explique qu'il est plus simple de le raser que de le réaménager, avec les contraintes liées au site classé.

3^{ème} POINT : COMMISSION D'ATTRIBUTION DES POSTES ABONNES :

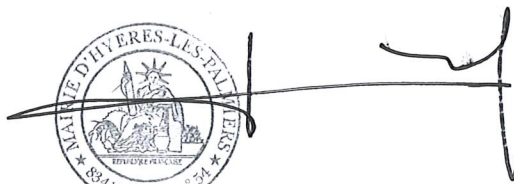
M. L'HENAFF informe les membres du conseil qu'à la dernière commission d'attribution, il a été décidé de ne pas attribuer de postes sur les places actuellement non créées.

Au moment de leur création, l'information sera communiquée aux usagers pour attribution en fin d'année.

M. BRUNEL tient à souligner la transparence avec laquelle ces points viennent d'être partagés et rappelle la mobilisation de l'ensemble des services portuaires.

Les questions diverses étant terminées, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil Portuaire du Port de LA CAPTE à 09h40.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports, Plages et Iles



M. Jean-Luc BRUNEL

